

DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE VALDALLIERE

DELIBERATION

N° 2022-0707001

Nombre de conseillers en
exercice : 57

Nombre de votants : 32
Présents : 27
Pouvoirs : 5
Excusés/absents : 25

OBJET :

Programme de travaux
voirie 2022-2025 – choix
des entreprises

L'an deux mil vingt-deux,
Le sept juillet, à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 1^{er} juillet 2022, s'est réuni à la salle Pierre Geoffroy à Vassy, lieu habituel de ses assemblées, sous la présidence de M. Frédéric BROGNIART, Maire.

Étaient présents : BROGNIART F. CHANU H. FERGANT F. LABROUSSE R. LENAIN D. MALECOT-GALLOIS M. MASSON C. ALLAVENA D. DAUPRAT MF LEPAINTEUR P. BERGAR D. ANGOT M. RENE DIT DEROUVILLE S. LEGER S. CHANU C. (arrivée après le vote du point n°3) MENNIER B. GUETTIER M. ANGENEAU ASSELIN S. JP FERREIRA C. GERMAIN G. SPITZA JF LERESTEUX L. GRAVE F. POUPION P. (arrivé après le vote du point n°4) SILLERE M. BARBEY A. (arrivé après le vote du point n°3)

Pouvoirs : HUET C. à GRAVE F. ; LOUIS G. à LENAIN D. ; SCOLA S. à MALECOT-GALLOIS M. ; PRUNIER C à MASSON C. ; JOSSE S. à ALLAVENA D.

Absents : BACON M. CANU N. RENOUF P. DELAHAYE O. LEVALLOIS E. LARONCHE V. WIELGOSIK F. OLIVIER D. BRU N. FAUCON G. FABIEN AM JENVRAIN M. ANNE S. BERTHOUT J. COUVREUR L. DAL MASO J. HELAINE C. HUARD L. PICACHE A.

Excusés : HAMEL F. VAN ROMPU R. DOUCHIN N. MAZIER V. BACHELOT I. THERIN L.

Formant la majorité des membres en exercice.

Abaissement du quorum à un tiers des membres en exercice dans le cadre des mesures dérogatoires prescrites jusqu'au 31 juillet 2022 (Loi N° 2021-1465 du 10/11/2021).

Monsieur Mickaël GUETTIER est nommé secrétaire de séance.

OBJET : Programme de travaux voirie 2022-2025 – choix des entreprises.

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération du conseil municipal N°2022-0516011 ;

Considérant qu'il a été décidé d'engager une consultation sous la forme d'une procédure adaptée afin de retenir les entreprises qui réaliseront le programme de travaux voirie 2022-2025.

Considérant la proposition de la commission d'appel d'offres en date du 30 juin 2022.

Monsieur le Maire expose au conseil que la consultation a fait l'objet, pour les lots suivants, d'une publicité le 31/05/2022 pour une remise des offres le 22 juin 2022 à 12h.

Les différentes propositions reçues ont été analysées sur la base des critères d'analyse suivants :

- Prix : 60%

- Valeur technique : 40%

Sur avis de la commission d'appel d'offres, Monsieur le Maire propose de retenir les entreprises suivantes :

N° lot	Désignation	Entreprise
1	Travaux divers de voirie et enrobé à chaud	EIFFAGE
2	Travaux de réparations ponctuelles de chaussées au point à temps automatique	EIFFAGE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

RETIENT les entreprises énumérées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants et d'une manière plus générale charge le Maire de mener à bien toutes les démarches nécessaires à l'application de cette délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

 

Le Maire,
Frédéric BROGNIART

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200054641-20220707-2022-0707-001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2022

DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE VALDALLIERE

DELIBERATION

N° 2022-0707002

Nombre de conseillers en
exercice : 57

Nombre de votants : 32

Présents : 27

Pouvoirs : 5

Excusés/absents : 25

OBJET :

Tarifs piscine

L'an deux mil vingt-deux,
Le sept juillet, à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 1^{er} juillet 2022, s'est réuni à la salle Pierre Geoffroy à Vassy, lieu habituel de ses assemblées, sous la présidence de M. Frédéric BROGNIART, Maire.

Étaient présents : BROGNIART F. CHANU H. FERGANT F. LABROUSSE R. LENAIN D. MALECOT-GALLOIS M. MASSON C. ALLAVENA D. DAUPRAT MF LEPAINTEUR P. BERGAR D. ANGOT M. RENE DIT DEROUVILLE S. LEGER S. CHANU C. (arrivée après le vote du point n°3) MENNIER B. GUETTIER M. ANGENEAU ASSELIN S. JP FERREIRA C. GERMAIN G. SPITZA JF LERESTEUX L. GRAVE F. POUPION P. (arrivé après le vote du point n°4) SILLERE M. BARBEY A. (arrivé après le vote du point n°3)

Pouvoirs : HUET C. à GRAVE F. ; LOUIS G. à LENAIN D. ; SCOLA S. à MALECOT-GALLOIS M. ; PRUNIER C à MASSON C. ; JOSSE S. à ALLAVENA D.

Absents : BACON M. CANU N. RENOUF P. DELAHAYE O. LEVALLOIS E. LARONCHE V. WIELGOSIK F. OLIVIER D. BRU N. FAUCON G. FABIEN AM JENVRAIN M. ANNE S. BERTHOUT J. COUVREUR L. DAL MASO J. HELAINE C. HUARD L. PICACHE A.

Excusés : HAMEL F. VAN ROMPU R. DOUCHIN N. MAZIER V. BACHELOT I. THERIN L.

Formant la majorité des membres en exercice.

Abaissement du quorum à un tiers des membres en exercice dans le cadre des mesures dérogatoires prescrites jusqu'au 31 juillet 2022 (Loi N° 2021-1465 du 10/11/2021).

Monsieur Mickaël GUETTIER est nommé secrétaire de séance.

OBJET : Modification des tarifs de la piscine.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de revoir les tarifs de la piscine restés inchangés depuis 2017.

Il est proposé de faire progresser les tarifs à hauteur de 4%, sauf pour ce qui concerne la location du bassin à des groupes extérieurs.

Ces tarifs seront applicables à partir du 1er septembre 2022.

Activités	Tarifs actuel		Tarif proposé	
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
Créneau public				
1 entrée adulte		3,2		3,4
1 entrée enfant		2,2		2,3
Carte 10 entrées adultes	25	30	26	31
Carte 10 entrées enfants	17	20	18	21
Cours de natation				
Cours adultes (5 séances 1h)		78		81
Cours enfants (5 séances 30 mn)		34		35
Aquagym				
Abon. 1 an (30 séances)	144	179	150	186
Abon. Période (10 séances)	51	63	53	65,5
1 séance	6,3	7,8	6,6	8,1
Aquabike				
Abon. 5 séances	42	47	43,5	49
1 séance	9	10	9,3	10,4
Ecole des nages				
(10 séances)		45		47
Activités thématiques				
Aquaphobie, aquamix, etc...		13		13,5
Animations thématiques				
P'tit comand'eau, initiation, etc...		5		5,2
Location bassin				
Scolaires ext. , Association, etc...		70		100
Divers				
Bonnet		2		2,1
Carte perdue		2		2

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

VALIDE cette hausse de tarif telle que proposée ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2022.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200054641-20220707-2022-0707-002-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/07/2022




Le Maire,
Frédéric BROGNIART

DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE VALDALLIERE

DELIBERATION

N° 2022-0707003

Nombre de conseillers en
exercice : 57

Nombre de votants : 32

Présents : 27

Pouvoirs : 5

Excusés/absents : 25

OBJET :

Cession bâtiment
VIESSOIX

L'an deux mil vingt-deux,
Le sept juillet, à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 1^{er} juillet 2022, s'est réuni à la salle Pierre Geoffroy à Vassy, lieu habituel de ses assemblées, sous la présidence de M. Frédéric BROGNIART, Maire.

Étaient présents : BROGNIART F. CHANU H. FERGANT F. LABROUSSE R. LENAIN D. MALECOT-GALLOIS M. MASSON C. ALLAVENA D. DAUPRAT MF LEPAINTEUR P. BERGAR D. ANGOT M. RENE DIT DEROUVILLE S. LEGER S. CHANU C. (arrivée après le vote du point n°3) MENNIER B. GUETTIER M. ANGENEAU ASSELIN S. JP FERREIRA C. GERMAIN G. SPITZA JF LERESTEUX L. GRAVE F. POUPION P. (arrivé après le vote du point n°4) SILLERE M. BARBEY A. (arrivé après le vote du point n°3)

Pouvoirs : HUET C. à GRAVE F. ; LOUIS G. à LENAIN D. ; SCOLA S. à MALECOT-GALLOIS M. ; PRUNIER C à MASSON C. ; JOSSE S. à ALLAVENA D.

Absents : BACON M. CANU N. RENOUF P. DELAHAYE O. LEVALLOIS E. LARONCHE V. WIELGOSIK F. OLIVIER D. BRU N. FAUCON G. FABIEN AM JENVRAIN M. ANNE S. BERTHOUT J. COUVREUR L. DAL MASO J. HELAINE C. HUARD L. PICACHE A.

Excusés : HAMEL F. VAN ROMPU R. DOUCHIN N. MAZIER V. BACHELOT I. THERIN L.

Formant la majorité des membres en exercice.

Abaissement du quorum à un tiers des membres en exercice dans le cadre des mesures dérogatoires prescrites jusqu'au 31 juillet 2022 (Loi N° 2021-1465 du 10/11/2021).

Monsieur Mickaël GUETTIER est nommé secrétaire de séance.

OBJET : Cession bâtiment VIESSOIX.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération N°2019-1104033, le conseil municipal avait validé l'acquisition des parcelles AB0021 (parcelle construite) ; AB 0023 et AB 0124 en vue de la création d'un parking.

Monsieur le Maire informe le conseil que Monsieur MENARD Gilles, habitant de VIESSOIX, a proposé de se porter acquéreur du bâtiment préfabriqué situé sur la parcelle AB0021 et d'en assurer le démontage et l'enlèvement sous sa propre responsabilité.

Il est proposé d'accorder cette cession à titre gratuit et d'établir au préalable un diagnostic amiante qui sera fourni à l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

ACCORTE la cession à titre gratuit du bâtiment préfabriqué situé sur la parcelle AB0021 dans les conditions précisées ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Bo


Le Maire,
Frédéric BROGNIART

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200054641-20220707-2022-0707-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2022

DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE VALDALLIERE

DELIBERATION

N° 2022-0707004

Nombre de conseillers en
exercice : 57

Nombre de votants : 32
Présents : 27
Pouvoirs : 5
Excusés/absents : 25

OBJET :

Subvention

Comité des fêtes de
VASSY

Complément délibération
n°2022-0411004

L'an deux mil vingt-deux,
Le sept juillet, à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 1^{er} juillet 2022, s'est réuni à la salle Pierre Geoffroy à Vassy, lieu habituel de ses assemblées, sous la présidence de M. Frédéric BROGNIART, Maire.

Étaient présents : BROGNIART F. CHANU H. FERGANT F. LABROUSSE R. LENAIN D. MALECOT-GALLOIS M. MASSON C. ALLAVENA D. DAUPRAT MF LEPAINTEUR P. BERGAR D. ANGOT M. RENE DIT DEROUVILLE S. LEGER S. CHANU C. (arrivée après le vote du point n°3) MENNIER B. GUETTIER M. ANGENEAU ASSELIN S. JP FERREIRA C. GERMAIN G. SPITZA JF LERESTEUX L. GRAVE F. POUPION P. (arrivé après le vote du point n°4) SILLERE M. BARBEY A. (arrivé après le vote du point n°3)

Pouvoirs : HUET C. à GRAVE F. ; LOUIS G. à LENAIN D. ; SCOLA S. à MALECOT-GALLOIS M. ; PRUNIER C à MASSON C. ; JOSSE S. à ALLAVENA D.

Absents : BACON M. CANU N. RENOUF P. DELAHAYE O. LEVALLOIS E. LARONCHE V. WIELGOSIK F. OLIVIER D. BRU N. FAUCON G. FABIEN AM JENVRAIN M. ANNE S. BERTHOUT J. COUVREUR L. DAL MASO J. HELAINE C. HUARD L. PICACHE A.

Excusés : HAMEL F. VAN ROMPU R. DOUCHIN N. MAZIER V. BACHELOT I. THERIN L.

Formant la majorité des membres en exercice.

Abaissement du quorum à un tiers des membres en exercice dans le cadre des mesures dérogatoires prescrites jusqu'au 31 juillet 2022 (Loi N° 2021-1465 du 10/11/2021).

Monsieur Mickaël GUETTIER est nommé secrétaire de séance.

OBJET : Subvention comité des fêtes de VASSY.

Le comité des fêtes de VASSY sollicite l'aide financière de la commune pour l'organisation de la Fête de la Sainte-Anne le 23 et 24 juillet 2022.

Monsieur BROGNIART rappelle que le 11 avril 2022, lors du vote des subventions, le montant de la subvention attribué au comité des fêtes de VASSY n'avait pas été fixé puisque l'association était menacée de dissolution.

Suite à l'assemblée générale du 29 avril 2022, un nouveau bureau a été créé.

Il est proposé de soutenir le Comité des Fêtes de Vassy et de lui attribuer une subvention de 9 870 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

ACCÉPTE d'octroyer une subvention de 9870 euros au Comité des Fêtes de VASSY.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,



Le Maire,
Frédéric BROGNIART

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200054641-20220707-2022-0707-004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2022